



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 33784

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des greffiers. En effet, certains greffiers peuvent cumuler jusqu'à six-cents heures supplémentaires non rémunérées en peu de temps, sans pour autant bénéficier de contrepartie. Il semble qu'aucune disposition n'ait été prise au sein du ministère de la justice pour faire appliquer le paiement des heures supplémentaires, contrairement à d'autres ministères. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre sur ce dossier.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Quant à la prise en compte des heures supplémentaires, il a été décidé de préparer les textes nécessaires pour permettre leur paiement.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33784

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9173

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1868